

Conseil municipal du 23 avril 2020

Interventions des élu·e·s
« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen·ne·s élu·e·s non encarté·e·s / Parti de Gauche / Ensemble !

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillière



Au regard de la situation sanitaire, ce Conseil municipal s'est tenu en visioconférence.

Délibération n°1 (2020-0093) : Modalités techniques d'organisation des séances pendant la période d'état d'urgence (JA)

Une courte intervention sur cette délibération dite technique : nous voulons préciser avec Christiane, la raison pour laquelle nous avons insisté pour qu'un conseil municipal se tienne sur ces sujets alors que l'ordonnance d'avril pouvait en dispenser. Nous voulons dire aussi pourquoi nous aurions aimé qu'un conseil de Grand Poitiers ait lieu également.

Nous vivons une période exceptionnelle qui entraîne des mesures d'exception qui s'imposent à l'ensemble de la population. Nos fonctionnements sont modifiés, nous le comprenons et nous l'acceptons comme nous reconnaissions que la situation demande que se constitue autour des décisions une sorte d'union : nous avons depuis le début, en toute loyauté, contribué avec nos réseaux, notre réflexion, nos propositions à l'effort collectif local pour répondre au mieux aux besoins de la population durant cette période au sein de la cellule de veille.

Mais nous voulons dire ici, notre conviction que la question démocratique se pose avec d'autant plus de force que la situation est exceptionnelle. Les décisions, les mesures qui sont prises, générant de l'angoisse, des difficultés sociales, modifiant les modes de vie, pour être efficaces, doivent être consenties, partagées, s'éloigner de la coercition et de l'arbitraire. Nous pensons que cette crise doit au long de sa durée construire la confiance nécessaire pour que le monde d'après soit une aventure collective et pour combattre la méfiance née de l'éloignement et qui s'instaure ici ou là et se manifeste par de nouveaux comportements de délation ou d'exclusion.

Tout cela passe par des instances démocratiques qui continuent de fonctionner, qui s'inventent des conditions de fonctionnement exceptionnel - comme nous sommes en train de le faire - avant de retrouver leur cadre plus ordinaire. Elles permettent d'organiser le débat démocratique d'autant plus essentiel que les problèmes exigent des solutions audacieuses, comprises, consenties, partagées. Elles permettent à l'intelligence collective de se développer, de se construire dans la contradiction et d'affirmer sa supériorité sur

l'intelligence individuelle, sans contre-point. Elles permettent enfin à chacun d'identifier et de ressentir sa participation aux décisions, de s'en sentir partie prenante.

La période a besoin de nos désaccords, elle a besoin de nos analyses divergentes, elle a besoin de nos solutions parfois contradictoires, encore plus que d'habitude. Et nous insistons donc pour que le fonctionnement politique local résiste aux difficultés. Il faut que les assemblées se tiennent, il faut que le politique ait toute sa cohérence et garde de l'espace. Ce qui s'accompagne de questions : le bureau municipal se tient-il pendant cette période ? Quand Grand Poitiers va-t-il retrouver le fonctionnement de son assemblée ? Dans la sortie du confinement, va-t-on retrouver le conseil municipal ordinaire ?

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont pris acte de cette délibération.

Délibération n°2 (2020-0095) : Confirmation des délégations de pouvoir attribuées au Maire par le Conseil municipal (CF)

Nous nous abstiendrons sur cette délibération tout comme nous l'avions fait suite à l'installation du conseil municipal en 2014. Cette position n'est donc pas nouvelle mais elle est raffermie dans cette période dans laquelle le temps semble être suspendu. Nous pensons en effet qu'il est d'autant plus nécessaire que tout ce qui engage la collectivité doit faire l'objet de débat. Certaines délégations concourent à un fonctionnement fluide de la collectivité, nous les validons mais certaines qui engagent la collectivité, notamment pour la gestion de son patrimoine, doivent faire l'objet de débat et nous y sommes opposés.

Il est indiqué également que conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril, le maire procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts. Sur ce dernier point, nous nous interrogeons sur la nature des emprunts qui peuvent être garantis. S'agit-il d'emprunts contractés par des associations, par des bailleurs, par des particuliers ? Suite à la réponse reçue tout à l'heure indiquant simplement qu'il s'agit de la reprise de la phrase de l'ordonnance, nous demandons alors à ce que ce dernier point soit supprimé et que si garantie d'emprunt il y a besoin, ce soit le conseil qui prenne la décision.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°3 (2020-0094) : Mise en œuvre d'un plan d'actions face à la crise du COVID-19 (CF)

Nous pensons qu'il est du ressort de la puissance publique de tout mettre en œuvre pour que les conséquences de cette crise sanitaire n'aggravent pas les inégalités sociales. Dans cette période de totale incertitude, la mise en place de la fonction démocratique dans la prise de décision doit être assumée.

Nous constatons une absence totale de préparation de l'État face à une telle catastrophe. La suppression continue des lits d'hôpital, la réduction continue depuis plus de 15 ans des

moyens alloués à la santé ont conduit le gouvernement tout comme bien d'autres d'ailleurs à choisir la solution du confinement certes pour limiter la propagation de l'épidémie mais surtout parce que le système hospitalier n'est pas en mesure de faire face à un afflux de patients en réanimation. Et il ne faudrait pas que, pour assurer une reprise de l'activité économique au plus vite, la sortie du confinement soit précipitée. Il y a encore plus de lits de réanimation occupés par les malades du Covid 19 que la capacité habituelle (5 000 lits). Il ne faudrait pas soumettre le personnel soignant à la prise en charge d'un rebond de l'épidémie. C'est la santé humaine qui doit être privilégiée dans nos décisions.

Notre pays est particulièrement touché : plus de 21 000 morts et on ne comprend rien à la stratégie de l'État pour faire face à cette pandémie. On entend tout et puis son contraire. C'est flippant.

Nous sommes circonspects face à la coordination des différents intervenants publics. Les annonces priment sur la coordination et de ce fait sur l'efficacité. Il a fallu plusieurs semaines pour qu'un accueil de jour soit mis en place au gymnase des Écossais alors que les locaux semblaient prêts depuis plusieurs jours.

La question des masques est la plus symptomatique, le président du Conseil Départemental annonce dans la presse qu'un masque par habitant du département sera mis à disposition, est-ce toujours d'actualité ? Les annonces se succèdent sans que l'on puisse s'assurer qu'un véritable plan d'action se concrétise.

Si l'on revient aux termes de la délibération, nous allons reprendre les positions que nous avons prises lors de la cellule de veille à laquelle nous participons.

Sur le couvre-feu, nous n'aurions pas pris cette mesure qui, si on veut bien l'entendre, a été prise pour renforcer le message de la nécessité de respecter le confinement. Cette mesure est une privation de liberté extrême et nous aurions pour notre part, préféré des contrôles stricts et renforcés la nuit plutôt que le couvre-feu. Je pose la question sans esprit polémique aucun : est-ce que ce couvre-feu sera levé le 11 mai ?

Ensuite, il est indiqué dans la délibération que la collectivité a racheté les invendus des producteurs. Je précise que nous avons suggéré cette solution mais que la formulation devrait être nuancée puisque c'est seulement 10% des producteurs qui ont bénéficié de cette mesure, et ce pourcentage n'est pas le fait de la collectivité mais il est celui-là.

Nous avons demandé à ce que soit rajouté un autre axe au plan Covid puisque vous avez décidé, monsieur le maire, de mettre à disposition des masques au nombre de 100 000, pour un coût de 500 à 600 000 euros. Cette mesure est une mesure sanitaire et donc l'axe sanitaire dans la délibération devait être également mentionné.

Sur ce point, nous l'avons dit, nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont la décision a été prise. Nous sommes à 48h de l'annonce et il aurait été préférable que cette décision, si elle devait être prise, soit prise par le conseil.

Là encore, nous nous interrogeons. Ne serait-ce pas à l'État via les ARS de permettre à chacun de porter un masque si ce port de masque est rendu obligatoire ? De plus, beaucoup s'organisent pour en fabriquer ou en acquérir.

Que la collectivité en procure à ses agents, pourquoi pas ? Qu'elle en mette à disposition au CCAS pourquoi pas ? La mise à disposition pourrait être ciblée.

Donc ce plan comporte trois axes : l'aide en faveur de l'économie locale, le soutien aux acteurs associatifs et la solidarité en matière d'action sociale.

Le soutien économique devrait être fait dans le respect de la préservation de l'environnement et devrait être équitable. Nous sommes favorables à l'annulation des loyers perçus par la Ville pendant la période de confinement sauf pour les entreprises qui distribuent des dividendes à leurs actionnaires. Nous vous interrogeons donc en particulier sur Veolia qui est locataire de la Ville.

Sur la reprise des travaux dès que possible, il faudra veiller à ce que ces travaux ne soient pas pénalisant pour les commerçants, je pense aux travaux de voirie notamment.

Pour les producteurs, il est indispensable que les marchés reprennent au plus tôt, nous demandons à nouveau que les marchés reprennent car bien que participant à la cellule de veille, nous n'étions pas d'accord avec la décision que vous avez prise de les fermer. Les supermarchés n'ont pas cessé leur activité et c'est une vraie concurrence déloyale qui s'est installée.

Enfin, on ne peut pas parler de cette crise sans souligner le rôle majeur qu'ont tenu les associations telles que la Croix-Rouge, le Secours Populaire, le Toit du Monde, les Resto du Cœur et toutes les autres. Le CCAS a été en première ligne et a mis tout en place pour atténuer les effets du confinement sur les plus précaires, sur les personnes les plus fragiles, sur les personnes isolées, et vraiment nous voudrions remercier tout le personnel du CCAS qui a été et qui est à la hauteur pendant cette crise.

Nous pensons qu'une des causes de cette crise est la conséquence de la destruction de la biodiversité, de la mondialisation.

Cette crise ne doit pas se conclure par une reprise de l'activité comme avant le confinement. Comme nous l'avons dit bien souvent, il est nécessaire de relocaliser l'économie non seulement pour créer des emplois mais également pour préserver notre autonomie alimentaire et notre souveraineté sanitaire et économique.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Christiane FRAYSSE et Jacques ARFEUILLÈRE ont voté pour cette délibération.

Manon LABAYE est arrivée au cours de l'examen de cette délibération et elle s'est abstenue.

Délibération n°4 (2020-0088) : Subventions à l'ensemble des structures (JA)

Un mot avant le vote. Nous avons, en cellule de veille, accepté le principe d'engager à l'euro près les subventions accordées en 2019. Il faut que les associations puissent fonctionner, faire face à leurs missions et leurs obligations. Nous avons attiré votre attention sur le fait que les actions qu'elles mettent en œuvre dépassent parfois le cadre annuel, sur le fait que les besoins ont pu évoluer en plus ou en moins. La délibération envisage le cas des besoins liés à la crise et nous sommes d'accord sur une commission consultative ouverte aux oppositions qui examine cela. Pour le reste, il faut que les ajustements liés au dialogue engagé avec les associations, retrouvent un cadre de décision qui passe par la case assemblée.

Nous demandons enfin un vote dissocié pour certaines de ces subventions que nous ne votons pas d'habitude et nous voulons avoir un vote cohérent.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation et n'a pas été prononcée dans son intégralité.

Les élus Osons Poitiers ont voté pour cette délibération à l'exception des subventions versées aux organismes suivants :

École privée & Religion :

Page 33 : subventions aux écoles privées sous contrat pour 267 000€ : CONTRE

Page 53 : patronage saint joseph pour 57 067€ : CONTRE

École publique et Environnement numérique de travail (ENT) : entrée des GAFA* à l'école :

Page 33-34: versement d'un crédit de 50€ par école pour l'achat d'une carte Google prépayée : CONTRE

Sport :

Page 56 : 1 000€ pour Fête le Mur (à l'ASAC) : ABSTENTION

Page 48 : subventions au PB 86 et SPVB pour 180 000€ et 158 400€ : CONTRE

Armée :

Page 86 : Association Nationale des anciens du RICM : Subvention destinée à l'organisation de parcours d'obstacles à l'occasion de la journée des blessés de l'Armée de Terre "Blossac Warrior" le 13 juin 2020 au Parc de Blossac : CONTRE

Environnement :

Page 101, 103, 104, 116, 117 : aides aux paiements des loyers des jardins partagés au lieu de la gratuité : ABSTENTION

*GAFA : géants du web Google, Apple, Facebook, Amazon ...